

Déclaration liminaire de la CGT du REMM – CTE du 15 décembre 2015

Depuis plusieurs mois , les agents du REMM sont confrontés à une menace d'une baisse de moyens qui risquent de trouver une concrétisation au 1^{er} janvier 2016 prochain.

Depuis plusieurs mois, les agents du REMM et 2 organisations syndicales représentatives du REMM ont alerté la direction et le conseil départemental des risques encourus par cette baisse de moyen éducatif sur 13 unités du REMM.

Force est de constater que les agents du REMM et leurs représentants ne semblent pas être écoutés ! A ce jour, et suite à la rencontre du 10 décembre dernier, rien ne semble arrêter la marche forcée, imposée par une logique comptable et un « nouveau » management du social.

Mme Marchand l'a déclaré : « la proposition du maintien du 8^{ème} poste éducatif, par les organisations syndicales, N'EST PAS UNE PROPOSITION !! »

Un processus de déni semble s'emparer de nos financeurs :

- Comment imaginer que nous pourrions faire mieux avec moins alors que les agents du REMM vous interpellent régulièrement sur l'augmentation des accueils d'enfants et adolescent avec troubles psycho-pathologiques et leur corolaire de suivis médicaux ?
- Comment appliquer les projets personnalisés dès lors que les travailleurs sociaux auront une charge de travail augmentée ?
- Comment imaginer, avec moins de moyens éducatifs, que les rappels des travailleurs sociaux vont diminuer, que les heures supplémentaires ne vont pas augmenter, que la législation du travail ne sera pas bafoué au nom de « la continuité de service », que la fatigue professionnelle ne puisse atteindre un nombre croissant de travailleurs sociaux, que les risques psycho-sociaux ne deviennent quotidiens ? ...

Nous estimons que la baisse des moyens éducatifs est une question centrale et urgente !

C'est donc dans ce contexte que nous refuserons de siéger à ce CTE de ce jour à toute fin de continuer à vous interpellé, de vous faire entendre la voix des agents dont la question du 8^{ème} poste est prioritaire dans le quotidien des travailleurs sociaux ! Ainsi, à ce jour, il n'est pas de questions plus urgentes que celle-ci et nous suspendons les débats sur les autres questions.

Il ne sera pas non plus d'autres questions à soulever que celle-ci, lors du conseil de surveillance du 17 décembre prochain, journée de grève au REMM. Ainsi, nous ré affirmons notre proposition : « Maintien du 8^{ème} poste éducatif sur les unités du REMM concernés » !

Nous demandons à ce que cette déclaration liminaire soit jointe au procès-verbal de ce CTE.